

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485<sup>e</sup>) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

**RÉSOLUTION CAD-11879**

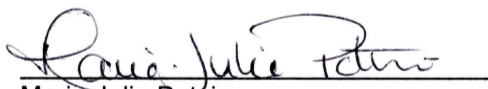
Modification de l'Annexe III « Désignation d'un observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC » de la Procédure relative au fonctionnement des organismes statutaires de l'Université du Québec à Chicoutimi

- ATTENDU** la résolution CAD-11058 du Conseil d'administration relative à l'adoption de l'Annexe III « Désignation d'un observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC » de la Procédure relative au fonctionnement des organismes statutaires de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** que l'annexe III de ladite procédure prévoit qu'un siège d'observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC soit occupé, selon un principe d'alternance, par un membre du Syndicat des professionnelles et professionnels de l'UQAC et du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section 1574;
- ATTENDU** la demande soumise par le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'UQAC sollicitant un deuxième siège d'observateur régulier au Conseil d'administration;
- ATTENDU** les discussions intervenues entre les parties visant à modifier l'annexe III en conséquence;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de Mme Cynthia Harvey, APPUYÉE par Mme Catherine Laprise, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** approuver la modification de l'Annexe III « Désignation d'un observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC » de la Procédure relative au fonctionnement des organismes statutaires de l'Université du Québec à Chicoutimi, telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante.

La secrétaire de réunion,

  
Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019